



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Octobre 2008

Date de la convocation 20 Octobre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. BAUDAILLIER Jean louis, M. FAVIER Marc, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, M. BARON Bernard, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard (jusqu'à 19 heures), M. SERRADJ Ahmed (à partir de 19 heures), FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M. LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MERCET Pierre, M. QUEROL Jean-François, PERET : M. BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à Mme CAER Michèle M. MONTAGNE Thierry à M. SATGER Jean Noël, M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine M. VIDAL Eric à M. ORMIERES Jean Louis</p>		

Objet : Local d'accueil de l'ALAE et à l'ALSH de Ceyras - Autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain d'assiette du local appartenant à la commune de Ceyras

Monsieur BRUN informe les membres du conseil que dans le cadre de l'implantation du local d'accueil de l'ALAE et de l'ALSH de Ceyras il convient de constater la mise à disposition à titre gratuit du terrain d'assiette de ce local par procès-verbal.

Il ajoute qu'en application des articles L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et uniquement en vue de la réalisation des travaux précités.

La mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section B N°228 située sur la commune de Ceyras à la Communauté de Communes doit faire l'objet d'un procès verbal de mise à disposition approuvé par le conseil municipal de la commune de CEYRAS et le conseil communautaire, et cosigné par la suite par le Maire et le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de procès verbal joint à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer le procès verbal de mise à disposition de la parcelle cadastrée B N°228 située sur la commune de Ceyras en vue d'implanter le local d'accueil de l'ALAE et de l'ALSH de Ceyras

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.